

>>> Ministère de la santé et des sports Volet santé

Quels diplômes ?

Certains diplômes du domaine de la santé :

- DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-soignant - niveau V)
- DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture - niveau V)

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le livret 1 pour établir la recevabilité de votre demande :

- Vous retirez le Livret 1 auprès de l'ASP (Agence de services et de paiement) : sur le site vae.asp-public.fr et le lui remettez une fois complété.
- L'ASP vous transmet la décision de recevabilité, dans un délai de 2 mois maximum.

Vous devez pouvoir justifier d'une expérience cumulée en lien direct avec le diplôme d'Etat visé, d'au moins 4 200 heures (ou 3 ans) sur les 12 dernières années.

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le livret 2

Si votre Livret 1 est recevable, l'ASP vous adresse le Livret 2 dans lequel vous devrez décrire et présenter votre expérience.

Plusieurs possibilités d'accompagnement ou itinéraires facultatifs vous sont proposés pour le constituer :

> Itinéraire 1 : module de formation de 70 heures.

> Itinéraire 2 : 70 h + 5 h : aide à l'appropriation du dossier et entretien individuel d'accompagnement.

> Itinéraire 3 : 70 h + 11 h : identique à l'itinéraire 2 + entretien individuel d'accompagnement renforcé.

> Itinéraire 4 : 70 h + 19 h : identique à l'itinéraire 3 + atelier personnalisé d'aide à la formalisation.

Des plateformes d'accompagnement ont été mises en place pour vous aider :

- pour le DEAS, la plateforme réunit les hôpitaux de Toulouse, l'Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-rouge (Irfss), l'Ifsi de Ranguel, l'école d'aides-soignants du lycée Hélène Boucher, le Greta Garonne et le Dava (Dispositif académique de validation des acquis) chargé de coordonner ce dispositif.
- pour le DEAP, la plateforme réunit l'Ifrass (Institut de formation recherche, animation sanitaire et sociale), les hôpitaux de Toulouse et le Dava.

Vous transmettez le Livret 2 complété, en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ASP, en quatre exemplaires, accompagné des pièces justificatives demandées et notamment de l'attestation de recevabilité (la formation de 70h n'est plus obligatoire). Le Livret 2 doit être déposé deux mois avant la date de la session considérée.

A quel coût ?

Itinéraire 1 : 710 €, Itinéraire 2 : 1 260 €, Itinéraire 3 : 1 436 €, Itinéraire 4 : 1 656 €

Comment est validée mon expérience ?

Les membres du jury examinent votre livret 2 et vous font participer à un entretien oral. Ces deux épreuves permettent de valider tout ou partie des unités de compétence du diplôme d'Etat visé. La DRJSCS, autorité de certification, est chargée de l'organisation des sessions de jurys.

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

Pour aller plus loin ...

> Contacts

ASP (Agence de services et de paiement)
Délégation VAE
(Service recevabilité)
15 rue Léon Walras - CS 70902 -
87017 Limoges cedex.
N° Azur : 0810 017 710 (du lundi
au vendredi de 9 h à 20 h)

DRJSCS (Direction régionale de la
jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale)
Responsable service sanitaire :
Lucie Contenssou
Lucie.contenssou@drjscs.gouv.fr
Tél. : 05 34 41 54 97

VAE AS : Fabienne Boyé et Claudine
Rodrigues
Fabienne.boyé@drjscs.gouv.fr
Claudine.rodrigues@drjscs.gouv.fr
Tél. : 05 34 41 54 61 ou 98

VAE AP : Jean-Paul Partula
Jean-paul.partula@drjscs.gouv.fr
Tél. : 05 34 41 73 77

> Sur le web

<http://vae.asp-public.fr>

- En consultation
Le dispositif, les diplômes,
l'accompagnement, les référentiels
d'activité, de compétences, le
descriptif métier.
- En téléchargement
Les livrets, notices, fiches info,
modèle attestation d'activité...